

2<sup>o</sup> La viande chez le nourrisson malade.

Bien que la viande n'occupe qu'une place restreinte dans la diététique du nourrisson malade, il est une série de préparations qu'il est utile de connaître parce qu'elles peuvent rendre des services, en particulier chez les nourrissons anémiques, dyspeptiques, tuberculeux, etc. Ce sont 1<sup>o</sup> la soupe au pain ou à la viande; 2<sup>o</sup> la soupe de carottes; 3<sup>o</sup> la viande crue; 4<sup>o</sup> le jus de viande; 5<sup>o</sup> la poudre de viande; 6<sup>o</sup> la viande peptonisée.

La soupe au pain ou à la viande convient bien aux nourrissons anémiques. La soupe de carottes est destinée aux nourrissons présentant une intolérance temporaire à l'égard du lait à la suite de troubles gastro-intestinaux.

La viande crue doit être prescrite dans le cas de diarrhée des féculents, également on doit la prescrire aux nourrissons anémiques, aux débiles de plus d'un an, aux tuberculeux, aux syphilitiques, à tous les cachectiques, à condition que leur tube digestif soit encore en état de la digérer. Le jus de viande comporte les mêmes indications que la viande crue: anémie, débilité tardive, tuberculose, cachexie, etc. Il est aussi recommandé comme antis-corbutique. La poudre de viande peut être administrée chez certains nourrissons anémiques ou tuberculeux à tube digestif délicat, mais les résultats sont moins bons qu'avec les produits précédents. Enfin la viande peptonisée peut rendre service dans certains cas d'inanition accentuée, surtout lorsque l'enfant présente de l'intolérance à l'égard des aliments habituels.